

Office de l'agriculture et de la nature
du canton de Berne
M. Urs Zaugg
Herrengasse 1
3011 BERNE

La Neuveville, le 25 novembre 2010

Suite à donner au poste vacant de délégué du Jura bernois à l'agriculture

Monsieur le Chef d'office,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance, dans sa séance du 24 novembre 2010, de vos propositions sur la suite à donner au poste de délégué du Jura bernois à l'agriculture. Nous aimerions préalablement relever le grand travail accompli dans cette fonction par M. Winkler, en particulier son engagement lorsqu'il s'est agi de créer la Fondation rurale interjurassienne (FRI).

Avec cette nouvelle institution, le rôle du délégué a changé. Nous en sommes conscients puisque nous avons suggéré en 2009 de revoir son cahier des charges. Aujourd'hui, vous proposez de tester un nouveau mode de fonctionnement pour assurer les relations entre le Jura bernois et l'office de l'agriculture et de la nature (OAN). Nous sommes disposés à expérimenter ce nouveau dispositif, tout en vous faisant part de nos commentaires sur les trois piliers que vous avez définis pour la collaboration future.

Premier pilier : collaboration intense de l'Inforama avec la FRI, particulièrement au niveau des directions

Selon notre appréciation, la collaboration au niveau des directions est déjà intense et nous nous réjouissons de votre volonté qu'elle se poursuive. Par contre, nous relevons que l'OAN ne siège pas dans certains organes de la FRI où une présence de sa part est souhaitée. Ces organes sont les suivants :

Organe FRI	Nb séances/an	Représentant-e OAN
Conseil de fondation	6	Vacant
Commission de la formation professionnelle	4-5	M. Andreas Gasser
Commission interjurassienne pour la gestion des marques	4	Vacant
Commission « agriculture biologique » (nouvelle)	2-3	Vacant
Commission « agritourisme »	2	Mme Renate Hurni

Nous souhaitons que l'OAN désigne un-e représentant-e aux trois postes vacants. Il est important pour chaque poste d'avoir affaire à un-e collaborateur/-trice bien identifié-e, afin que la même personne soit régulièrement présente, sauf cas de force majeure.

Deuxième pilier : participation de la direction et des responsables de division de l'OAN aux entretiens réguliers avec les organes du CJB

Le CJB apprécie beaucoup la rencontre annuelle avec le Conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher et sa délégation, qui se tient traditionnellement en automne. Sa section Economie publique a l'occasion de discuter des dossiers importants, notamment ceux qui concernent l'agriculture. Nous sommes également ouverts à ce que, en plus de la séance annuelle, l'OAN rencontre la section ECO dans le cadre des séances ordinaires. Cette possibilité doit être offerte selon les dossiers, sans être systématique afin de ne pas surcharger inutilement votre office et nos séances.

Par ailleurs, le CJB nomme les trois représentants du canton de Berne à la FRI. Il s'agit de Mme Paulette Sunier, ainsi que de Messieurs Tom Gerber et Pierre Mercerat (tous deux membres du CJB). Nous vous proposons une collaboration intensifiée entre l'OAN et ces trois personnes. Elle pourrait prendre la forme d'une séance annuelle au printemps avec le directeur de l'économie publique du canton de Berne.

Troisième pilier : rencontres semestrielles entre la direction de l'OAN et la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

Le CJB salue l'initiative de ces rencontres semestrielles. Dans ce cas-là aussi, il faut que le ou la représentant-e de l'OAN soit une seule et même personne. Il faudrait également réfléchir à la manière d'assurer l'information sur le suivi des discussions menées lors de ces rencontres.

Ajout d'un quatrième pilier sous la forme d'une évaluation

Etant donné que le nouveau système sera testé pendant deux ans avant de décider de la suite à donner, nous estimons que la décision finale devra se baser sur un rapport offrant une évaluation rigoureuse. Nous demandons par conséquent qu'un groupe d'accompagnement soit créé. Ce groupe sera composé d'un-e représentant-e du CJB, un-e représentant-e de la FRI, un-e représentant-e de la CAJB, et d'un ou plusieurs représentant-e-s de l'OAN selon votre volonté.

A notre avis, ce groupe devrait se réunir à 3 reprises :

1. en début de période : dresser un bref historique de l'évolution des activités du délégué à l'agriculture, prendre connaissance de son cahier des charges et faire l'état des lieux de la situation actuelle ;
2. après une année : dresser un bilan intermédiaire et apporter d'éventuelles retouches au dispositif ;
3. en fin de période d'essai : évaluer la situation par rapport à l'état des lieux dressé deux ans plus tôt et faire une recommandation pour la suite.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier et en nous réjouissant de la bonne suite que vous saurez lui donner, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef d'office, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Copies : M. Nietlisbach, M. Winkler, CAJB, FRI